

PROCOLES SANITAIRES SALLES OAREIL & SITES EXTERIEURS

SALLES OAREIL

Sites concernés : Lafayette, Counord, Aristide Briand, Marne, Yser, Argonne, université Talence, Causserouge, Broca

Modification de certains horaires sur tous les sites Oareil : pour éviter que les groupes se croisent aux deux moments-clefs de la journée (10H30 et 15H30), certains horaires sont ainsi modifiés :

- Vos activités programmées de 9H à 10H30 commenceront à 8H50 et finiront à 10H20
- Vos activités programmées de 10H30 à 12H00 commenceront à 10H40 et finiront à 12H10
- Vos activités programmées de 14H00 à 15H30 commenceront à 13H50 et finiront à 15H20
- Vos activités programmées de 15H30 à 17H00 commenceront à 15H40 et finiront à 17H10

Tous les autres horaires ne sont pas concernés par ces décalages d'horaires

Tous les sites qui ne sont pas ceux de l'Oareil ne sont pas concernés par ces décalages d'horaires puisque nous n'en avons pas la maîtrise.

Le responsable d'activité dont le cours se termine aura à ouvrir portes et fenêtres pour qu'une aération se fasse durant l'intercours.

Aspects généraux du protocole

Les **regroupements devant ou dans les locaux** sont à prohiber. Les étudiants doivent arriver juste avant le début des cours et sortir des locaux au plus tôt sans se regrouper à la sortie. Cette nécessité pour la santé de tous concerne également tous les locaux où des activités de l'UTL ont lieu.

Goûters, prises communes de boissons froides ou chaudes sont interdits pour tous les lieux que l'UTL occupe.

Hygiène des mains : se munir de son propre gel et de lingettes/mouchoirs. Tous les lieux d'activité sont équipés de distributeurs de savon, aussi efficace que le gel.

Hygiène du mobilier : avant de s'installer, chaque personne assure le nettoyage avec son gel de sa table et de sa chaise.

Aspects spécifiques en fonction des lieux et des activités

Port du masque obligatoire dans les **lieux clos** (salles de cours, couloirs, sanitaires...), autant pour les étudiants que pour les enseignants, et quel que soit le cours. Les responsables d'activités auront à refuser l'accès au cours de personnes s'y présentant sans masque.

Pour **Lafayette** : un fléchage au sol précisera le sens de la circulation. A respecter absolument en raison du nombre de personnes présentes sur le lieu.

Pour les **activités sportives en salle**, le masque est porté sauf durant la stricte période de la pratique physique. Dès qu'elle se termine, avant de rejoindre ses affaires, il est à nouveau porté jusqu'à la sortie. Les vestiaires de Broca et du cours de la Marne ne peuvent en aucun cas être utilisés.

Les activités nécessitant l'utilisation de tapis de sol : chaque personne viendra avec son propre tapis ou une serviette permettant de couvrir ceux fournis par l'Oareil.

Les activités utilisant des accessoires (ballons, haltères...) devront soit éviter systématiquement de les utiliser, soit demander à tous les participants de porter des gants.

Pour les **activités réalisées en extérieur** (sport, visites de Bordeaux...): les étudiants devront respecter une distance d'au moins un mètre et/ou porter le masque. Dans la mesure où le masque est devenu strictement obligatoire dans certains espaces publics, il est bien évident que l'UTL ne peut permettre de déroger à la règle.

Pour les **conférences à l'Athénée** : Les regroupements devant ou dans le hall d'entrée sont strictement à prohiber. Les services de la mairie nous ont bien mis en garde sur l'impossibilité de poursuivre notre cycle si nous ne respectons pas ces règles. Il est inutile d'arriver avant 14H30, l'amphithéâtre n'étant pas ouvert.

L'effectif maximum autorisé est de 230 personnes, soit la moitié de la capacité de l'amphithéâtre. Malheureusement, ceci nous obligera peut-être à refuser l'entrée à des étudiants, mais la situation l'impose. L'ordre d'arrivée sera donc privilégié.

L'Oareil assurera la **désinfection des sanitaires** chaque jour par le personnel d'entretien.

La situation sanitaire étant non stabilisée, des évolutions des protocoles sont possibles. L'Oareil vous en informera dès que possible.

SITES EXTERIEURS

Les protocoles suivants ont été établis par chacune des collectivités qui nous accueillent, et sont susceptibles d'être encore modifiés. Vous serez tenus informés de tout changement.

BLANQUEFORT :

- ✓ 19 personnes maximum, intervenant compris ; 1m de distance obligatoire ;
- ✓ Un registre des présences doit être tenu (nominatif et par séance) ;
- ✓ Chaque association doit veiller à sensibiliser ses adhérents sur le nécessaire respect des gestes barrières et des protocoles sanitaires ;
- ✓ Le port du masque est obligatoire dans tous les équipements accueillant du public.

BORDEAUX :

GRAND PARC (théâtre et piano)

- ✓ Les entrées dans le centre se font lorsque tout le groupe est arrivé.
- ✓ Port du masque OBLIGATOIRE entrant dans le centre et lors de tous les déplacements.
- ✓ Geste barrières : gel hydroalcoolique ou lavage des mains, éternuer dans le coude...
- ✓ Aérer la salle lorsque cela est possible.
- ✓ Chaque participant doit amener son propre matériel : tapis de sport, serviette...
- ✓ Interdiction d'utiliser les vestiaires.
- ✓ Distanciation de 1.5 m entre chacun des participants à votre activité.
- ✓ Pour le chant Chorale et les activités physiques : possibilité de retirer le masque lorsque l'on est en place pour l'activité avec respect de la distanciation.
- ✓ Après les activités un pulvérisateur de virucide est à votre disposition pour désinfecter tout le matériel que nous avons mis à votre service.

ATHENÉE

- ✓ Les personnes accueillies doivent obligatoirement être assises ;
- ✓ Une distance minimale d'un siège est laissée entre les sièges occupés par chaque personne ou chaque groupe de moins de dix personnes venant ensemble ou ayant réservé ensemble ;
- ✓ L'accès aux espaces permettant des regroupements est interdit : pas de rassemblement autorisé dans les halls, couloirs, espaces de convivialité, etc.
- ✓ Il est par ailleurs, quel que soit le nombre de personnes rassemblées, de votre responsabilité de :
 - Veiller au respect du port du masque obligatoire pour toute personne âgée de plus de 11 ans
 - Nettoyer les surfaces contact après votre passage (tables et chaises)
 - Faire respecter les gestes barrière
 - Conserver l'affichage des règles sanitaires en évidence et visible
 - Gérer la file d'attente à l'entrée du lieu
 - Respecter la jauge du public modifiée (1 personne pour 2m²)
 - Respecter un sens de circulation (1m entre chaque groupe de personnes) pour éviter les croisements et séparer les flux d'entrée et les flux de sortie
 - Maintenir les portes ouvertes dès que possible pour limiter les contacts avec les poignées
 - Ne pas mettre à disposition de boissons ou de denrées (pas de buvette, bars...).

⇒ 237 maximum à l'amphithéâtre (conférences et histoire des mythes)

⇒ 10 dans les salles de 20

⇒ 22 dans la salle de 45

⇒ 40 dans la salle de 80

FACULTÉ DE LA VICTOIRE

- ✓ Le port du masque est obligatoire pour toutes et tous dans l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs de l'université ; les gestes barrières doivent être appliqués largement pour prévenir la diffusion du virus (distanciation physique, hygiène des mains...).
- ✓ Les nouvelles règles de calcul des jauges des locaux (soit des effectifs réduits de moitié) doivent être strictement appliquées, y compris sur les sites délocalisés.

- ✓ Les locaux d'enseignement doivent être aérés aussi régulièrement que possible et a minima à la fin de chaque cours. Cette ventilation est placée sous la responsabilité de chaque enseignant utilisateur des locaux.
- ✓ Comme dans les bureaux administratifs, il est recommandé aux enseignants de désinfecter le matériel partagé (plans de travail des chaires, pupitres..., vidéoprojecteurs, télécommandes). Du matériel de nettoyage (lingettes, spray désinfectant...) peut être mis à disposition de votre composante, n'hésitez pas à faire la demande.

GINKO : en attente du protocole

GOLF DE BORDEAUX LAC

- ✓ Pour les pratiquants : port du masque obligatoire à l'intérieur des locaux, respect de la distanciation à l'extérieur, gel hydro alcoolique obligatoire dans les sacs de golf ;
- ✓ Pour les enseignants : masque obligatoire en cours, pas de manipulation des élèves.

CENTRE LOISIRS DES 2 VILLES (bridge club)

- ✓ Port du masque et lavage des mains obligatoires
- ✓ Salle de bridge : 10 participants maximum

CONSERVATOIRE : en attente du protocole

BRUGES :

DOJO 114 (self-défense)

- ✓ Prise de température frontale, gel hydro alcoolique et port du masque pour rentrer dans la salle.
- ✓ Arriver en tenue de sport, car les vestiaires sont interdits. Pour l'entraînement, le masque peut être enlevé, mais le dojo encourage les personnes à le garder, car les instructeurs le gardent pour plus de précautions.

CENON :

- ✓ Maximum 15 personnes dans la salle
- ✓ Le port du masque est obligatoire
- ✓ Gel hydroalcoolique mis à votre disposition à l'entrée
- ✓ Désinfection des chaises et tables à l'issue de votre réunion.

MÉRIGNAC :

DOMAINE DE FANTAISIE (SCULPTURE)

- ✓ 12 personnes maximum par cours (+ 1 = l'intervenante)
- ✓ Port du masque obligatoire (couloirs, salles)
- ✓ Mise à disposition de gel pour chaque visiteur. Lavage des mains obligatoire
- ✓ Distance d'un mètre entre personnes
- ✓ Sens de circulation à respecter
- ✓ Pas plus de 3 personnes en même temps dans le hall d'accueil
- ✓ Repas ou pots conviviaux interdits

- ✓ Machines à cafés, distributeurs et fontaines non accessibles

PESSAC – RPA Les Tulipes :

- ✓ Groupes limités à 10 personnes
- ✓ Port du masque obligatoire dès l'entrée dans l'établissement et durant tout le cours

PESSAC – Salles municipales :

- ✓ Aérer la salle à votre arrivée pendant au moins un quart d'heure ;
- ✓ Respecter en tout lieu et en toute circonstance les gestes dits barrières que sont les mesures d'hygiène (se laver les mains régulièrement à l'eau et au savon ou avec du gel hydro-alcoolique, se couvrir systématiquement le nez et la bouche en toussant ou éternuant dans son coude, etc.) et la distanciation sociale d'un mètre au moins entre deux personnes ;
- ✓ Procéder dès votre arrivée à la désinfection des surfaces de contact (tables, chaises, poignées de porte, interrupteurs...). Pour cela, la ville peut mettre à votre disposition un kit de désinfection, à venir récupérer à la Direction Vie Associative et Evènementiel (à défaut, un spray détergent acheté en grande surface fera tout aussi bien l'affaire) ;
- ✓ Se munir de la liste nominative des inscrits pour chaque créneau de cours.

PESSAC – Stade nautique :

- ✓ Port du masque obligatoire jusqu'aux douches
- ✓ Désinfection des mains au gel
- ✓ Effets personnels placés dans le casier, rien au bord des bassins
- ✓ Matériel extérieur interdit sur les bassins
- ✓ Douche intégrale et savonnée obligatoire avant d'aller dans les bassins
- ✓ Pas d'accès aux vestiaires collectifs, uniquement les individuels. Sauf pour certaines associations dont c'est indispensable. Dans ce cas, l'association doit en faire la demande préalable auprès du responsable d'exploitation et respecter la capacité maximale de 8 personnes en simultané par vestiaire.
- ✓ 16 baigneurs par ligne d'eau + 4 m² par personne pour l'aquagym.

SAINT-MÉDARD-EN-JALLES (dernier protocole connu) :

- ✓ La capacité d'accueil des salles est réévaluée : limitation du nombre de personne au m² ;
- ✓ La distanciation physique doit être respectée (1,50m entre chaque personne assise ou debout) ;
- ✓ Le port du masque est obligatoire dès l'entrée dans la salle ;
- ✓ La désinfection des mobiliers et sanitaires (si utilisés) est obligatoire et à la charge des associations ;
- ✓ La tenue d'un registre des personnes présentes (nom et coordonnées) sur chaque créneau est obligatoire ;
- ✓ L'association doit prévoir l'aération et le temps de désinfection (1/4 d'h minimum) avant chaque changement de groupe dans le temps prévu pour l'association.

MEDIATHEQUE (histoire de l'art) :

- ✓ 20 étudiants maximum par groupe ; masque obligatoire et gel à l'accueil

MAISON SILHOUETTE (espagnol) : en attente du protocole

VILLAGE SENIOR (sophrologie) : en attente du protocole

POLE SIMONE WEIL (philosophie) : en attente du protocole

VILLENAVE D'ORNON (piscine – natation) :

- ✓ Pour les groupes de nageurs ayant des entraînements le midi ou le soir pendant l'ouverture au public l'accès aux vestiaires se fera uniquement au « NORD » Cela afin de ne pas croiser le public libre ou les inscrits aux activités municipales.
- ✓ Dès l'entrée du bâtiment toute personne de plus de 11 ans devra porter le masque jusqu'aux vestiaires. Les encadrants devront garder leurs masques.
- ✓ Les adhérents, après le passage aux portiques avec leur carte nominative se déchausseront à l'endroit habituel. Ils prendront alors leurs chaussures avec eux. Les chaussures ne doivent pas être stockées au sol. Seront seulement accessibles les cabines individuelles.
- ✓ Une fois changés les adhérents déposeront leurs affaires dans les casiers individuels. Un couloir de casier sera attribué par clubs. Prévoir un jeton ou une pièce de 1 euros.
- ✓ Sont permis sur le bassin bonnet (obligatoire), lunettes, filet de natation et le matériel indispensable à la pratique.
- ✓ La douche savonnée est obligatoire avant l'accès aux bassins, du savon est à disposition dans les sanitaires. Il n'y aura pas de douche au retour afin de limiter le temps dans les douches et le potentiel croisement.
- ✓ Une fois sur les bassins les rassemblements de plus de 10 personnes sont proscrits. Une fois la séance terminée il est impératif de ne pas s'attarder sur le bord du bassin pour ne pas restreindre la capacité d'accueil.
- ✓ Pas de douche au retour, après récupération des affaires dans les casiers les adhérents se changent dans les cabines individuelles et se chaussent dans la zone dédiée.